

# SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

## RAFLE AU FOYER TERRES AU CURE

Le 12 février 2008, au milieu de l'hiver, **114 personnes ont été interpellées** au foyer Terres au Curé de travailleurs immigrés dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris par **400 policiers** .

Résultat :

- 105 personnes ont été arrêtées pour séjour irrégulier. La plupart sont Maliens.
- 9 personnes ont été arrêtées pour aide au séjour irrégulier

Les services de police avaient obtenu une commission rogatoire d'un Juge d'instruction parisien rendue « au nom du peuple français », au prétexte de conditions d'hébergement insalubre et contraire à la dignité.

La prétendue « Opération coup de poing contre des marchands de nuit » n'a abouti à aucune poursuite contre les 9 personnes accusées d'aide au séjour irrégulier.

Au contraire, plus de 90 personnes ont fait l'objet d'une procédure d'éloignement et ont été placées en centre de rétention administrative.

Détournant la procédure judiciaire de son objet tel que déclaré au juge, les autorités avaient un seul but : rafler les étrangers et organiser l'éloignement des étrangers en situation irrégulière. Ainsi :

- 23 portes ont été fracturées pour permettre aux 400 policiers d'arrêter ces hommes.
- Placés en garde à vue, les étrangers ont été munis de bracelets avec des numéros pour les identifier.
- Le Centre de rétention administrative de Vincennes surpeuplé, les autorités ont dû placer les étrangers dans d'autres centres.
- Certains étrangers ont subi des pressions par les autorités pour signer des désistements des recours qu'ils avaient introduit contre les mesures d'éloignement.

*« Arrestation massive opérée à l'improviste par la police dans un lieu suspect », « arrestation massive de civils préalablement réunis afin de les interner, de les déporter », telle est la définition d'une rafle selon le Petit Robert.*

### Ca suffit !!!

Le Syndicat des Avocats de France dénonce :

- Les actions de la politique du gouvernement en matière d'immigration, véritable détournement de la procédure judiciaire.
- La déshumanisation dont sont victimes les étrangers ;

Les abus commis « au nom du peuple français » et de « l'intérêt général » doivent cesser.  
La criminalisation de la solidarité doit cesser.

Paris, le 19 février 2008

**SAF 34, rue Saint Lazare 75009 PARIS**  
**Tél. 01 42 82 01 26 – Fax. 01 45 26 01 55**

[saforg@club-internet.fr](mailto:saforg@club-internet.fr)